



Ali Tebenteche



COGNOM: TEBENTECHE

NOM: Ali

DATA DE NAIXEMENT: 1969-12-29

SEXE: Masculí

CIUTAT DE RESIDÈNCIA: Alger

NACIONALITAT: Algerienne

Carnet Identitat

CARNET D'IDENTITAT:

NÚMERO DEL DOCUMENT:

DATA EMISSIÓ:

Dades sobre la desaparició

DATA DE LA DESAPARICIÓ: 1995-01-26

LUGAR DE LA ARRESTACIÓN: A son domicile, Cité Méridja, Shaoula, Alger

FORCES CONSIDERADES RESPONSABLES DE LA DESAPARICIÓ (FORCES GOVERNAMENTALS O

DEPENENT DIRECTA O INDIRECTAMENT DE L'ESTAT): Les gendarmes de Shaoula

RELAT DE LA DESAPARICIÓ SEGONS ELS TESTIMONIS:

Ali Tebenteche, âgé de 24 ans était un maçon célibataire. Il vivait avec sa famille au sein de la Cité Méridja, Shaoula, Alger.

Il était 10 heures du matin et Ali était à son domicile pendant qu'une énième opération de ratissage était organisée par les gendarmes de Shaoula. Ces derniers étaient armés et en tenue. Parmi eux, certains portaient une cagoule. Ils se déplaçaient notamment en Toyota.

Ces opérations de ratissage étaient fréquentes, et ce jour là, les gendarmes détenaient une liste de 50 personnes. Ces dernières sont, au même titre qu'Ali, arrêtées puis pour certaines relâchées.

Immédiatement après l'arrestation, la mère d'Ali se rendait régulièrement à la gendarmerie de Shaoula pour apporter de la nourriture à son fils. Les gendarmes acceptent durant un mois puis refusent en niant la détention d'Ali.

Suite à cela, Ali est pretexté vu à plusieurs endroits. D'abord, à la caserne Baba H'ssan où sa mère se voit refuser l'accès à l'entrée et à des informations. Puis à la prison de Blida. Ensuite, Ali est vu devant le tribunal de Koléa selon le témoignage d'une mère de disparu. La mère d'Ali se rend à chacun des endroits sans succès. Elle n'a toujours pas revu son fils.

INICIATIVES DE LA FAMÍLIA:

La famille dépose plusieurs plaintes à différents moments. D'abord au président de l'ONDH le 14 juin 1995 puis le 24 février 1997. Puis, une plainte au chef du gouvernement le 19 avril 2003. Enfin, en août 2006, des plaintes sont déposées auprès du Procureur général du tribunal de Koléa, du président de la CNCPPDH, du président du Conseil des Droits de l'Homme.

RESPOSTES DE LES AUTORITATS:

INDEMNITZACIÓ ACCEPTADA:

Dades de l'informe

VIU/MORT A LA DATA DE PUBLICACIÓ DE L'INFORME EN EL MEMORIAL: Viu

ORGANITZACIÓ: CFDA1

DIRECCIÓ DE L'ORGANITZACIÓ: 112 rue de Charenton, 75012, Paris

DATA DE L'INFORME: 2016-02-16

Source URL: <http://memorial-algerie.org/?q=ca/node/4921>